
CESER	: 15 février 2016
Intervention n°	: 04
Document	: Orientations Budgétaires
Thème	: Formation
Orateur	: Jean-François LE TALLEC

Je m'exprime au nom des acteurs économiques du collège 1.

Le développement de l'alternance, en particulier de l'apprentissage est affiché comme une priorité régionale. La formation des chômeurs constitue également une priorité nationale, récemment réaffirmée à l'occasion de l'annonce d'un plan « 500 000 » par le Président de la République. La Région annonce qu'elle compte se mobiliser pleinement dans le cadre de cet objectif.

Nous sommes pourtant inquiets sur le financement de l'apprentissage et donc sur notre capacité collective à le développer dans notre région. En effet, nous constatons une volonté de réduire les dépenses de fonctionnement de l'ordre de -0,75% par an dont nous prenons acte. Cette volonté résulte de la baisse des dotations de l'Etat qui impacte les budgets régionaux. Cependant, le produit de la taxe d'apprentissage est un produit constant, financé par les entreprises. Remettre en cause l'affectation de cette taxe à l'apprentissage reviendrait à en saper le fondement. C'est la raison pour laquelle nous serons vigilants à l'occasion des exercices budgétaires à ce que le budget formation soit lui aussi constant.

Nous considérons qu'au regard des ambitions affichées, la fiscalité de l'apprentissage doit revenir à l'apprentissage afin de préserver ses ressources. Il en va de l'intérêt des jeunes bretons et de leur insertion professionnelle mais aussi des entreprises de notre région, qui ont besoin de main d'œuvre qualifiée et d'être accompagnées pour accueillir encore plus d'apprentis.

Je vous remercie de votre attention.